

AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants
88 000 EPINAL
Tél : 03 29 82 57 58
N° de Siret : 411 758 220 000
N°d'Agrement E. 02.088.034.1.0
Code APE 8553 Z
N° Déclaration d'Activité : 44880141388
autoecole-james@orange.fr

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

autoecole-james@orange.fr

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

autoecole-james@orange.fr

Charte de Bonne Conduite

Droits et devoirs du stagiaire

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité, d'hygiène et de civilité en vigueur ainsi que les consignes données par le formateur.

L'accès aux installations pédagogiques et engins est strictement interdit hors formation et se fait sous la surveillance de votre formateur uniquement.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

Toute absence non justifiée sera rapportée à l'entreprise qui finance la formation.

En participant à la formation, le stagiaire s'engage à être présent et à suivre la formation jusqu'à son terme.

Le stagiaire s'engage à respecter les horaires et à adopter une tenue et conduite respectueuse envers autrui.

Signature Candidat

AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants
88 000 EPINAL
Tél : 03 29 82 57 58
N° de Siret : 411 758 220 000/015
N°d'Agrement E. 02.088.034.1.0
Code APE 8553 Z
N° Déclaration d'Activité : 44880141388
autoecole-james@orange.fr

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

Annulation et absence

Si l'élève ne présente pas à l'heure fixée pour la formation, il sera considéré comme absent et sera déclassé. Il sera alors éligible pour une autre formation au même niveau. Il sera également éligible pour une autre formation au niveau supérieur. L'absence d'un élève pour une formation n'affectera pas l'éligibilité pour une autre formation au même niveau ou au niveau supérieur.

Demandes administratives

Si l'élève souhaite modifier ou annuler une formation, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Si l'élève souhaite modifier ou annuler une formation, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Livre d'apprentissage

L'établissement fournit à l'élève un livret d'apprentissage au plus tard

au début de la formation pratique. Le livret ne fait pas office de document officiel. L'élève peut prendre connaissance de ses notes et de ses commentaires dans ce livre pour suivre le contrôle de l'établissement. L'élève ne peut conduire qu'en passager dans l'apprentissage du certificat ou de la conduite de véhicules.

Evaluation de départ

Avant le début de la formation, l'établissement procède à l'évaluation

du niveau de l'élève. Celle-ci permet de connaître le niveau de l'élève pour suivre le contrôle de l'établissement.

Le certificat de qualification peut être obtenu par l'élève dans le cadre du certificat de conduite de véhicules.

Contenu de la formation

L'établissement s'engage à dispenser une formation destinée à la préparation au certificat de conduite de véhicules et à l'obtention d'un certificat de conduite de véhicules.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que l'élève atteigne au niveau de conduisance des personnes suivantes : les cours pratiques, suivant dispensés et correspondant à la catégorie de permis préparées et dispensées par l'école de conduite.

Le programme de formation est élaboré par l'école de conduite.

Le programme de formation est élaboré par l'école de conduite.

Prolongation du contrat

Le contrat peut être résilié par l'école de conduite à tout moment, dans le cas où l'école de conduite ne peut plus assurer la formation.

Le contrat peut être résilié par l'école de conduite à tout moment, dans le cas où l'école de conduite ne peut plus assurer la formation.

Fermement de l'école de conduite

Le fermement du contrat est couvert par une garantie financière. Elle couvre le remboursement des prestations non conformes faites à l'école de conduite ou au cours au moment de l'expérimentation de l'école de conduite.

Le fermement du contrat est couvert par une garantie financière.

Litige

En cas de désaccord entre les parties, le litige sera dirrigé devant la juridiction compétente.

AUTO ECOLE JAMES Sarl

108 Rue d'Alsace
88 150 THAON LES VOSGES
Tél : 03 29 43 20 48
N° de Siret : 411 758 220 000/023
N°d'Agrement E. 04.088.0388.0
Code APE 8553 Z
N° Déclaration d'Activité : 44880141388
autoecole-jamesthaon@orange.fr

Annulation et absence

Si l'élève ne présente pas à l'heure fixée pour la formation, il sera considéré comme absent et sera déclassé. Il sera alors éligible pour une autre formation au même niveau. Il sera également éligible pour une autre formation au niveau supérieur.

Demandes administratives

Si l'élève souhaite modifier ou annuler une formation, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Si l'élève souhaite modifier ou annuler une formation, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Livret d'apprentissage

L'établissement fournit à l'élève un livret d'apprentissage au plus tard

au début de la formation pratique. Le livret ne fait pas office de document officiel. L'élève peut prendre connaissance de ses notes et de ses commentaires dans ce livre pour suivre le contrôle de l'établissement.

Présentation aux examens

Si l'élève souhaite présenter un examen, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Si l'élève souhaite présenter un examen, il doit le faire au moins 15 jours avant la date de la formation.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Réception des sommes dues

L'élève se devra de régler à l'établissement les sommes dues.

Le paiement d'une somme due réglera l'école de conduite de l'école de conduite.

Fait à _____
AUTO ECOLE JAMES
TAMPON

SIGNATURE CANDIDAT

SIGNATURE FORMATEUR